

Retraxit. *Vide* Gardien.

Retraxit. *Vide* Champerty.

Retraxit. *Vide* Locateur et Locataire.

Retraxit. *Vide* Chemin.

Retraxit. *Vide* Certiorari.

Revendication. La possession paisible et ouverte, depuis un grand nombre d'années, d'effets enlevés et dont on demande la revendication, établit une présomption de propriété en faveur de ce possesseur..... 263

Reviseurs. *Vide* Listes électorales.

Révision. Il ne peut y avoir révision, devant trois juges, d'un jugement rendu par un juge de la Cour Supérieure, sur une requête libellée produite en vertu des dispositions de la charte de la Cité de Montréal, 37 Vict. ch. 51 sec. 25, contestant l'élection d'un échevin de la Cité de Montréal..... 123

Rivières. Sur une rivière propre à la descente de billots à *buches perdues* et sur laquelle sont construits des écluses, quais et autres travaux, les propriétaires des écluses doivent ne pas entraver la libre descente des billots, de même que ceux qui opèrent la descente de billots sont tenus de conduire ceux-ci de manière à ne pas endommager les écluses construites sur la rivière.

Que le fait de placer en amont d'une écluse, des billots sur la glace de la rivière, en amoncellement de plusieurs rangs d'épaisseur, constitue une faute compensable en dommages-intérêts, quand tel fait a été la cause que la glace a été enfoncée, l'eau refoulée, la nature et l'époque de la débâcle changées, et que la débâcle elle-même a, par suite, été rendue plus rapide et plus dangereuse, au point de renverser l'écluse et de briser les quais construits..... 331

Rivières. Celui dont la propriété borde une eau courante ne faisant pas partie du domaine public, peut utiliser et exploiter cette eau en y construisant une chaussée d'une hauteur suffisante pour faire marcher le moulin qu'il a construit sur sa propriété; le propriétaire d'un moulin supérieur auquel ces travaux nuisent en y faisant refluer les eaux, ne peut demander qu'une indemnité et n'a droit à la démolition des travaux qu'à défaut du paiement de l'indemnité..... 369